

SOCIETES

Projet de loi n° 411 portant diverses dispositions d'adaptation du droit des sociétés au droit communautaire

Assemblée nationale (première lecture)

Dépôt le 14 novembre 2007 par M. François Fillon, Premier ministre et Mme Rachida Dati, Garde des Sceaux, ministre de la justice

Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République - Rapporteur : Mme Arlette Grosskost (30 janvier 2008) - Rapport n° 817 (16 avril 2008) - Urgence déclarée le 6 mai 2008

Discussion et adoption le 6 mai 2008 - Projet de loi n° 137

Sénat (première lecture)

Dépôt le 7 mai 2008 - N° 314 (2007-2008)

Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de législation, du suffrage universel, du règlement et d'administration générale - Rapporteur : M. Jacques Gautier - Rapport n° 347 (2007-2008) (21 mai 2008)

Discussion et adoption le 3 juin 2008 - Projet de loi n° 100 (2007-2008)

Assemblée nationale (deuxième lecture)

Dépôt le 5 juin 2008 - N° 945

Renvoi à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République - Rapporteur : Mme Arlette Grosskost - Rapport n° 962 (17 juin 2008)

Discussion et adoption définitive le 19 juin 2008 - Projet de loi n° 162

Promulgation

Loi n° 2008-649 du 3 juillet 2008 publiée au J.O. du 4 juillet 2008 (p. 10705)

PREMIÈRE LECTURE

Avant la discussion des articles [6 mai 2008] (p. 1900)

Intervention du Gouvernement
Mme Rachida Dati (p. 1900)

Présentation du rapport de la commission des lois
Mme Arlette Grosskost (p. 1902)

Discussion générale

M. Michel Hunault (p. 1903) ; M. Philippe Gosselin (p. 1904) ; M. Jean-Michel Clément (p. 1905) ; M. Dominique Raimbourg (p. 1907)

Intervention du Gouvernement
Mme Rachida Dati (p. 1908)

Discussion des articles [6 mai 2008] (p. 1908)

Interventions de la rapporteure dans la discussion des articles, amendements et sous-amendements :
Mme Arlette Grosskost (p. 1908 à 1917)

Interventions du Gouvernement dans la discussion des articles, amendements et sous-amendements :
Mme Rachida Dati (p. 1908 à 1917)

Titre Ier

Dispositions applicables aux fusions des sociétés commerciales

Chapitre Ier

Dispositions particulières aux fusions transfrontalières

Article 1er (dispositions particulières régissant les fusions transfrontalières) (p. 1908) : adopté après modification (p. 1911)

Interventions : Mme Arlette Grosskost (p. 1908 et s.) ; M. Jean-Michel Clément (p. 1909) ; M. Michel Hunault (p. 1910) ; M. Dominique Raimbourg (p. 1910) ; M. Jean-Luc Warsmann (p. 1911) ; M. Philippe Gosselin (p. 1911)

Adts n°s 87 et 88 de Mme Arlette Grosskost : adoptés (p. 1908)

Adt n° 2 rectifié de la commission : adopté (p. 1908)

Adt n° 89 de Mme Arlette Grosskost : adopté (p. 1908)

Adt n° 3 de la commission : adopté (p. 1908)

Adt n° 90 de Mme Arlette Grosskost : adopté (p. 1908)

Adt n° 4 de la commission : adopté (p. 1908)

Adt n° 91 de Mme Arlette Grosskost : adopté (p. 1908)

Adts n°s 5 à 7 de la commission : adoptés (p. 1908)

Adt n° 113 de M. Jean-Michel Clément (p. 1908)

Adts n°s 8 à 10 de la commission : adoptés (p. 1908)

Adt n° 11 de la commission (p. 1908)

Adt n° 92 de Mme Arlette Grosskost : adopté (p. 1909)

Adts n°s 12 à 14 de la commission : adoptés (p. 1909)

Adt n° 15 de la commission : adopté après rectification (p. 1909)

Adts n^{os} 16 et 17 de la commission : adoptés (p. 1911)

Article 2 (exclusion des sociétés d'investissement à capital variable (SICAV) et des sociétés de placement à prépondérance immobilière à capital variable (SPPICAV) du régime des fusions transfrontalières prévu au chapitre VI du titre III du livre II du code de commerce) : adopté (p. 1911)

Article 3 (participation des salariés aux travaux des organes d'administration de la société absorbante ou issue de la fusion transfrontalière) : supprimé (p. 1911)

Intervenant : Mme Arlette Grosskost (p. 1911)

Adt n^o 18 de la commission (de suppression) : adopté (p. 1911)

Article 4 (extension du délit d'entrave à la constitution et au fonctionnement des instances de participation de la société issue de la fusion transfrontalière) : supprimé (p. 1912)

Intervenant : Mme Arlette Grosskost (p. 1912)

Adt n^o 19 de la commission (de suppression) : adopté (p. 1912)

Après l'article 4

Adt n^o 114 de M. Jean-Michel Clément (temps passé en réunion par les membres du groupe spécial de négociation : temps de travail effectif) : retiré (p. 1912)

Article 5 (futurs règles sur la participation des salariés aux organes d'administration de la société absorbante ou issue de la fusion transfrontalière) (p. 1912) : adopté après modification (p. 1913)

Intervenant : Mme Arlette Grosskost (p. 1912)

Adts n^{os} 20, 21, 22 rectifié, 23 rectifié et 24 de la commission : adoptés (p. 1912)

Adt n^o 93 de Mme Arlette Grosskost : adopté (p. 1912)

Adts n^{os} 25, 26 rectifié et 27 de la commission : adoptés (p. 1912)

Adts n^{os} 94 rectifié et 95 de Mme Arlette Grosskost : adoptés (p. 1912)

Adts n^{os} 28 à 32 de la commission : adoptés (p. 1912)

Adt n^o 96 de Mme Arlette Grosskost : adopté (p. 1912)

Adt n^o 33 de la commission : adopté (p. 1912)

Adt n^o 97 de Mme Arlette Grosskost : adopté (p. 1912)

Adts n^{os} 34 à 36 de la commission : adoptés (p. 1912)

Adts n^{os} 98 à 101 de Mme Arlette Grosskost : adoptés (p. 1912)

Adt n^o 37 de la commission : adopté (p. 1912)

Adt n^o 117 de M. Jean-Michel Clément (p. 1913)

Après l'article 5

Adt n^o 118 de la commission (protection des salariés membres du groupe spécial de négociation ou du comité de la société issue d'une fusion transfrontalière ou d'une société coopérative européenne) : adopté (p. 1913)

Adt n^o 115 de M. Jean-Michel Clément (protection des salariés membres du groupe spécial de négociation ou du conseil d'administration et de surveillance de la société issue d'une fusion transfrontalière) : retiré (p. 1913)

Adt n^o 116 de M. Jean-Michel Clément (protection des salariés membres du groupe spécial de négociation ou du conseil d'administration et de surveillance de la société issue d'une fusion transfrontalière) : retiré (p. 1913)

Article 6 (complément d'un intitulé de section du nouveau code du travail) : adopté après modification (p. 1913)

Adt n^o 38 de la commission : adopté (p. 1913)

Article 7 (coordination au sein d'un article du nouveau code du travail) : adopté après modification (p. 1913)

Adt n^o 39 de la commission : adopté (p. 1913)

Article 8 (entrée en vigueur des dispositions des articles 5 à 7) : supprimé (p. 1913)

Intervenant : Mme Arlette Grosskost (p. 1913)

Adt n^o 40 de la commission (de suppression) : adopté (p. 1913)

Article 9 (opérations de fusions transfrontalières éligibles aux dispositions du chapitre 1er du projet de loi) : adopté après modification (p. 1913)

Adt n^o 102 de Mme Arlette Grosskost : adopté (p. 1913)

Chapitre II

Mesures de simplification des fusions et scissions des sociétés commerciales

Article 10 (possibilité de non-établissement du rapport de l'expert indépendant sur décision unanime des associés en cas de fusion) : adopté après modification (p. 1914)

Intervenant : Mme Arlette Grosskost (p. 1914)

Adts n^{os} 41 à 43 de la commission : adoptés (p. 1914)

Article 11 (allègement des formalités de la fusion simplifiée) : adopté (p. 1914)

Article 12 (extension aux obligataires des sociétés à responsabilité limitée (SARL) des garanties

particulières prévues pour ceux des sociétés anonymes) : adopté après modification (p. 1914)

Intervenant : Mme Arlette Grosskost (p. 1914)

Adt n° 44 de la commission : adopté (p. 1914)

Titre II

Dispositions applicables aux sociétés européennes

Article 13 (objet de l'attestation du commissaire à la transformation d'une société anonyme en société européenne) : adopté (p. 1914)

Article 14 (appel de l'opposition du procureur de la République pour des raisons d'intérêt public) : adopté après modification (p. 1914)

Intervenant : Mme Arlette Grosskost (p. 1914)

Adt n° 45 de la commission : adopté (p. 1914)

Adt n° 103 de Mme Arlette Grosskost : adopté (p. 1914)

Titre III

Dispositions applicables aux sociétés coopératives européennes

Chapitre Ier

Adaptation de la loi du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération

Article 15 (dispositions nationales de droit commun relatives à la société coopérative européenne) (p. 1914) : adopté après modification (p. 1915)

Intervenant : Mme Arlette Grosskost (p. 1914 et s.)

Adt n° 46 de la commission : adopté (p. 1914)

Adts n°s 104 et 105 de Mme Arlette Grosskost : adoptés (p. 1914)

Adts n°s 47, 48 rectifié, 49 et 50 de la commission : adoptés (p. 1914)

Adt n° 106 de Mme Arlette Grosskost : adopté (p. 1914)

Adts n°s 51 et 52 de la commission : adoptés (p. 1914)

Adt n° 107 de Mme Arlette Grosskost : adopté (p. 1914)

Adts n°s 53 à 55 de la commission : adoptés (p. 1914)

Adt n° 108 de Mme Arlette Grosskost : adopté (p. 1915)

Adts n°s 56 à 59 et 60 rectifié de la commission : adoptés (p. 1915)

Adts n°s 61 à 65 de la commission : adoptés (p. 1915)

Adt n° 109 de Mme Arlette Grosskost : adopté (p. 1915)

Adts n°s 66 à 69 de la commission : adoptés (p. 1915)

Adt n° 110 de Mme Arlette Grosskost : adopté (p. 1915)

Adts n°s 70, 71 rectifié et 72 à 74 de la commission : adoptés (p. 1915)

Article 16 (modalités de rachat des certificats coopératifs d'investissement) : adopté (p. 1915)

Article 17 (modalités de rachat des certificats coopératifs d'associés) : adopté (p. 1915)

Article 18 (élargissement aux sociétés coopératives européennes (SEC) des sanctions concernant la commission du délit d'escroquerie) : adopté (p. 1915)

Chapitre II

Dispositions transitoires

Article 19 (modalités de rachat des certificats coopératifs d'investissement et d'associés en l'absence de stipulation spécifique dans le contrat d'émission) : adopté après modification (p. 1915)

Adt n° 112 de Mme Arlette Grosskost : adopté (p. 1915)

Après l'article 19

Adt n° 75 de la commission (insertion d'un chapitre II bis : dispositions diverses) (p. 1915) : adopté (p. 1916)

Adt n° 76 de la commission (coordinations des règles relatives à l'implication des salariés dans la société coopérative européenne) : adopté (p. 1916)

Chapitre III

Adaptation du code monétaire et financier

Article 20 (opposition du comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI) à la participation d'un établissement coopératif de crédit à la constitution d'une SEC par fusion ou au transfert de son siège) : adopté (p. 1916)

Article 21 (opposition de l'Autorité des marchés financiers à la participation d'une société de gestion de portefeuille à la constitution d'une SEC par fusion ou au transfert de son siège) : adopté (p. 1916)

Chapitre IV

Adaptation du code rural

Article 22 (modalités d'établissement des comptes de la société coopérative européenne agricole) : adopté (p. 1916)

Après l'article 22

Adt n° 77 de la commission (insertion d'un titre III bis : dispositions applicables aux sociétés coopératives) : adopté (p. 1916)

Adt n° 78 de la commission (unions de sociétés coopératives de consommation) : adopté (p. 1916)

Adt n° 79 de la commission (fixation du capital social maximal d'une société coopérative) : adopté (p. 1916)

Titre IV

Transposition de la directive 2006/46/ CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006

Article 23 (informations transmises aux actionnaires par les organes sociaux d'une société anonyme de type moniste) : adopté après modification (p. 1916)

Intervenant : Mme Arlette Grosskost (p. 1916)

Adt n° 80 de la commission : adopté (p. 1916)

Article 24 (informations transmises aux actionnaires par les organes sociaux d'une société anonyme de type dualiste) : adopté après modification (p. 1916)

Intervenant : Mme Arlette Grosskost (p. 1916)

Adt n° 81 rectifié de la commission : adopté (p. 1916)

Article 25 (attestation des commissaires aux comptes sur les informations données aux actionnaires s'agissant de la gouvernance interne des sociétés anonymes) : adopté après modification (p. 1916)

Intervenant : Mme Arlette Grosskost (p. 1916)

Adts n°s 82 et 83 de la commission : adoptés (p. 1916)

Après l'article 25

Adt n° 84 de la commission (régime de transparence des sociétés ayant leur siège en France et faisant appel public à l'épargne en matière de gouvernance) (p. 1916) : retiré (p. 1917)

Titre V

Dispositions relatives à l'outre-mer

Avant l'article 26

Adt n° 85 de la commission (modification de l'intitulé du titre V) : adopté (p. 1917)

Adt n° 86 de la commission (dépôt à la Caisse des dépôts et consignations des sommes détenues par les greffiers de tribunaux de commerce pour compte de tiers) : adopté (p. 1917)

Adt n° 1 du Gouvernement (habilitation à transposer par ordonnance la directive 2006/43/CE concernant les contrôles légaux des comptes annuels et des comptes consolidés) : adopté (p. 1917)

Article 26 (application en Nouvelle-Calédonie et aux îles Wallis-et-Futuna des dispositions relatives aux fusions nationales et à la gouvernance) : adopté (p. 1917)

Explications de vote et vote [6 mai 2008] (p. 1917)

Explications de vote

M. Jean-Michel Clément (p. 1917) ; M. Philippe Gosselin (p. 1917)

Vote des groupes

Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche : abstention : M. Jean-Michel Clément (p. 1917)

Groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire : pour : M. Philippe Gosselin (p. 1917)

Adoption de l'ensemble du projet de loi (p. 1917)

DEUXIÈME LECTURE

Avant la discussion des articles [19 juin 2008] (p. 3660)

Intervention du Gouvernement

Mme Fadela Amara (p. 3660)

Présentation du rapport de la commission des lois

Mme Arlette Grosskost (p. 3661)

Discussion générale

M. Nicolas Perruchot (p. 3662) ; M. Gérard Gaudron (p. 3663) ; M. Jean-Michel Clément (p. 3664)

Intervention du Gouvernement

Mme Fadela Amara (p. 3665)

Discussion des articles [19 juin 2008] (p. 3666)

Titre 1er

Dispositions applicables aux fusions des sociétés commerciales

Chapitre 1er

Dispositions particulières aux fusions transfrontalières

Article 1er (dispositions particulières régissant les fusions transfrontalières) : adopté (p. 3666)

Article 5 (futures règles sur la participation des salariés aux organes d'administration de la société absorbante ou issue de la fusion transfrontalière) : adopté (p. 3666)

Article 5 bis (protection des salariés membres d'un groupe spécial de négociation ou du comité d'une société européenne, issue d'une fusion transfrontalière ou coopérative européenne) : adopté (p. 3666)

Chapitre II

Mesures de simplification des fusions et scissions des sociétés commerciales

Article 10 (possibilité de non-établissement du rapport de l'expert indépendant sur décision unanime des associés en cas de fusion) : adopté (p. 3666)

Titre III

Dispositions applicables aux sociétés coopératives européennes

Chapitre Ier

Adaptation de la loi n° 47-1775 du 10 septembre 1947 portant statut de la coopération

Article 15 (dispositions nationales de droit commun relatives à la société coopérative européenne) : adopté (p. 3666)

Titre III bis

Dispositions applicables aux sociétés coopératives

Article 22 quater (associés non-coopérateurs des coopératives agricoles) : adopté (p. 3666)

Article 22 quinquies (règles de dévolution de l'actif net des coopératives agricoles en liquidation) : adopté (p. 3666)

Titre IV

Transposition de la directive 2006/46/CE du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2006

Article 23 (informations transmises aux actionnaires par les organes sociaux d'une société anonyme de type moniste) : adopté (p. 3666)

Article 24 (informations transmises aux actionnaires par les organes sociaux d'une société anonyme de type dualiste) : adopté (p. 3666)

Article 24 bis (transparence des règles de gouvernance dans les sociétés en commandite par actions) : adopté (p. 3666)

Article 25 bis (coordinations) : adopté (p. 3666)

Titre V

Dispositions diverses et relatives à l'outre-mer

Article 26 (application en Nouvelle-Calédonie et aux îles Wallis-et-Futuna des dispositions relatives aux fusions nationales et à la gouvernance) : adopté (p. 3666)

Explications de vote et vote [19 juin 2008]

Vote des groupes

Groupe Nouveau Centre : pour : M. Nicolas Perruchot (p. 3663)

Groupe de l'Union pour un Mouvement Populaire : pour : M. Gérard Gaudron (p. 3664)
Groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche : abstention : M. Jean-Michel Clément (p. 3665)

Adoption définitive de l'ensemble du projet de loi (p. 3666)

Intervention du Gouvernement à l'issue du vote : Mme Fadela Amara (p. 3666)